

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics

Présentation du ministère de
la Sécurité publique

13 JUIN 2017

Plan de la présentation

1. Présentation générale du ministère

- Mission
- Structure organisationnelle

2. Offre de services en matière policière

- L'organisation des services policiers au Québec
- L'organisation des services policiers autochtones au Québec
- Offre de services en matière de prévention de la criminalité

3. Offre de services en matière correctionnelle

- L'organisation des services correctionnels au Québec
- L'offre de services à l'égard de la clientèle autochtone

4. Défis



Présentation générale du ministère

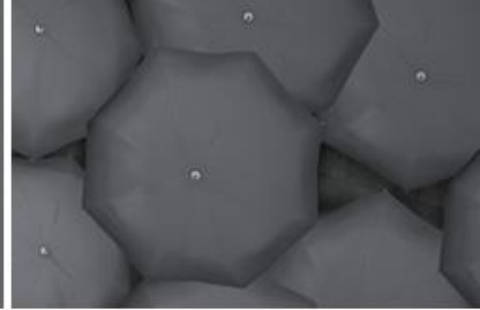
Mission et vision

- **Mission:** « Assurer de concert avec nos partenaires, la sécurité publique au Québec »
- **Vision:** « Un milieu de vie sécuritaire propice au développement social et économique de la société québécoise »



Présentation générale du ministère

Structure organisationnelle



- **Structure organisationnelle:** six (6) directions générales et le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
 - Direction générale des affaires ministérielles
 - Direction générale des affaires policières
 - Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
 - Direction générale des services correctionnels
 - Direction générale des services à la gestion
 - Direction générale de la Sûreté du Québec (présentation distincte)
- **9 organismes indépendants** qui relèvent directement du ministre de la Sécurité publique



Présentation générale du ministère

Faits saillants

Faits saillants (excluant la Sûreté du Québec et les organismes)

- Plus de 5 300 employés, dont environ 4 250 à la Direction générale des services correctionnels
- 125 points de services partout en province
- Dépenses annuelles de l'ordre de 660 M\$

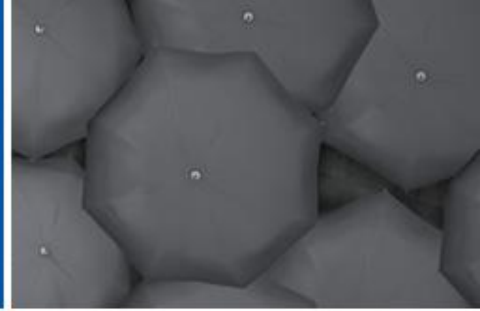




Offre de services en matière policière

L'organisation des services policiers au Québec

Dispositions de la Loi sur la police



La **Loi sur la police** prévoit que le territoire de toute municipalité doit relever de la compétence d'un corps de police:

- < 50 000 habitants à l'extérieur d'une communauté métropolitaine ou d'une région métropolitaine de recensement = desserte par la Sûreté du Québec (sauf exceptions)
- 50 000 habitants et + et celles situées dans une communauté métropolitaine ou une région métropolitaine de recensement = corps de police municipal (sauf exceptions)



L'organisation des services policiers au Québec

Dispositions de la Loi sur la police

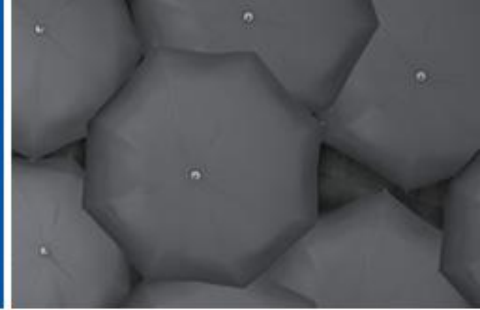


Nombre d'habitants	Niveaux de services	Nombre
Moins de 50 000 habitants	Sûreté du Québec (sauf exception)	N/A
Entre 50 000 et 99 999 habitants	Corps de police de niveau 1	7
Entre 100 000 et 249 999 habitants (sauf exceptions)	Corps de police de niveau 2	17
Entre 250 000 et 499 999 habitants	Corps de police de niveau 3	3
Entre 500 000 et 999 999 habitants	Corps de police de niveau 4	SPVQ
1 000 000 habitants ou plus	Corps de police de niveau 5	SPVM
Tout le Québec	Corps de police de niveau 6	Sûreté du Québec



L'organisation des services policiers au Québec

Sûreté du Québec



Police nationale :

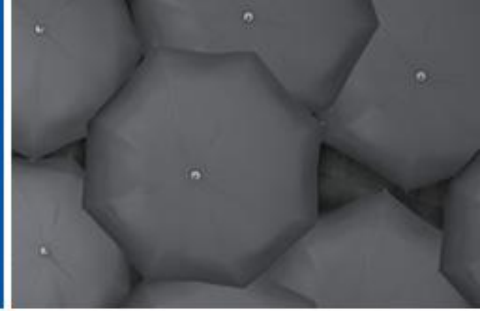
- Offre des services en vertu d'ententes avec 1 042 municipalités réparties dans 86 MRC
- Offre des services dits « supplétifs » lorsqu'un corps de police n'est pas en mesure de fournir un ou des services de son niveau, ou n'est pas en mesure de desservir son territoire
- Offre les services de niveaux supérieurs en vertu de demandes d'assistance des corps de police



9

L'organisation des services policiers au Québec

Corps de police municipaux



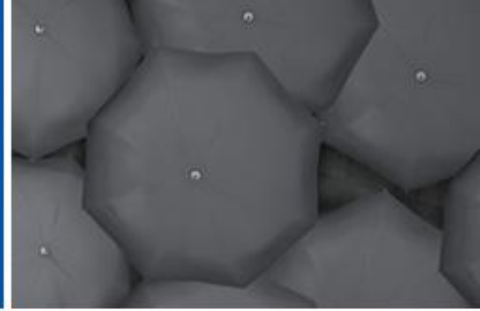
Portrait des corps de police municipaux :

- 29 corps policiers municipaux desservant 99 municipalités
- Relèvent des autorités municipales ou régionales desservies
- Peuvent fournir des services à une ou plusieurs municipalités (en vertu d'ententes de fourniture de services ou de régies de police)
- Effectif policier autorisé de 9 390, soit 62 % du nombre total des policiers du Québec



L'organisation des services policiers au Québec

Gendarmerie royale du Canada



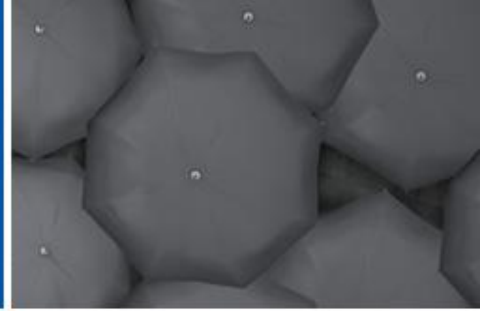
Rôle de la Gendarmerie royale du Canada au Québec :

- Relève du gouvernement fédéral
- Peut être amenée à intervenir au Québec ou à collaborer avec un corps de police québécois dans les domaines relevant de sa compétence
- Coordonne l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé autochtone (UMECO-A)



L'organisation des services policiers autochtones au Québec

Les assises



- Les grandes orientations du ministère
- Le cadre légal
 - Loi sur la police et autres dispositions
- Le partage des responsabilités
 - Ententes sur la prestation des services policiers
 - Programme des services de police des Premières nations



L'organisation des services policiers autochtones au Québec

Le portrait



- Au Québec : 55 communautés autochtones
- 22 corps de police autochtones autogérés desservent 44 communautés
 - Inclut 2 corps de police régionaux et 1 desservant 2 communautés
- La SQ assure la desserte dans 11 communautés autochtones :
 - Dont 4 qui n'ont jamais été desservies par un corps de police autochtone

L'organisation des services policiers autochtones au Québec

Le portrait

Population autochtone résidant dans une communauté selon le type de desserte policière



- 90% de la population autochtone qui réside dans une communauté autochtone est desservie par un corps de police autochtone



L'organisation des services policiers autochtones au Québec

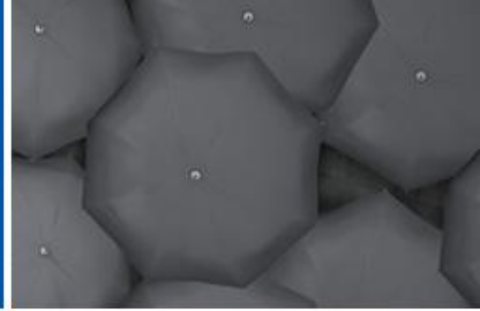
Le portrait

- Nombre total d'effectifs des corps de police autochtones: 368 dont 333 policiers permanents et 35 constables spéciaux
- Effectif composé de près de 9% de femmes
- Environ le 2/3 de l'effectif occupe un poste lié à la patrouille et la surveillance du territoire
- En 2015, le nombre moyen de policiers dans les corps de police autochtones correspond à 5,60 / 1000 habitants



L'organisation des services policiers autochtones au Québec

Formation et professionnalisation

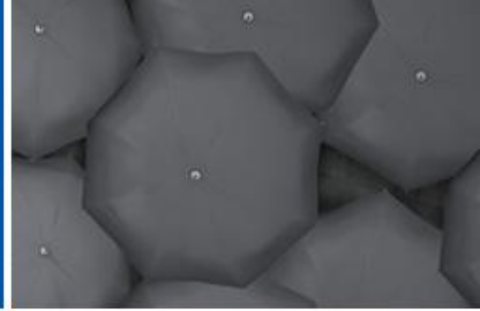


- Professionnalisation des corps de police autochtones
- Développement et amélioration continue de la formation :
 - Programme spécifique d'attestation d'études collégiales en techniques policières
 - Bonification de l'offre de formation de l'École nationale de police du Québec / adaptation à la réalité culturelle (formation initiale en patrouille-gendarmerie et cours de perfectionnement)
 - Colloque annuel des directeurs de police autochtones



L'organisation des services policiers autochtones au Québec

Soutien et accompagnement



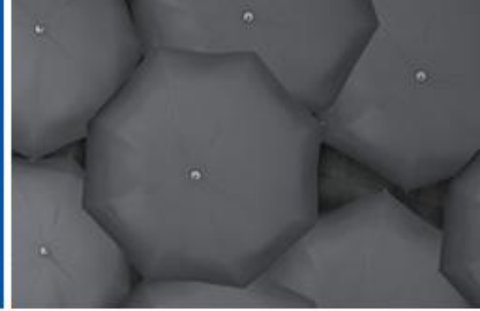
Autres mesures de soutien et d'accompagnement du ministère :

- Mesures d'accompagnement spécifiques auprès de certains corps de police éprouvant des difficultés ponctuelles (consultants, support de la Sûreté du Québec, etc.)
- Aide financière complémentaire pour palier à des besoins en matière d'équipements policiers, de formation ou d'infrastructures
- Participation à plusieurs instances de concertation avec les communautés



L'organisation des services policiers autochtones au Québec

Encadrement et contrôle



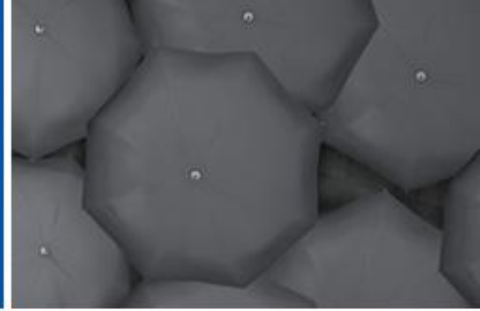
Les corps de police autochtones sont généralement assujettis aux mêmes mesures d'encadrement et de contrôle que les autres corps de police, notamment :

- La déontologie policière
- Le processus d'enquêtes indépendantes
- Les allégations criminelles envers des policiers
- La discipline interne



Offre de service en matière de prévention de la criminalité

Orientations générales



- **Politique ministérielle en prévention de la criminalité**
 - Au coeur de la mission du ministère
 - Rôle prépondérant des autorités locales dans l'amélioration de la sécurité de leurs citoyens et sur leurs territoires

- **Mise en œuvre de différents programmes de financement**
 - Accessibles aux communautés et organisations autochtones, en fonction des critères d'admissibilité des programmes



Offre de service en matière de prévention de la criminalité

Principaux programmes de financement

- **Programme Prévention jeunesse**
 - 4 projets autochtones
- **Programme de soutien aux municipalités / communautés**
 - 2 projets autochtones
- **Programme issu du partage des produits de la criminalité**
- **Prévention et intervention en matière d'exploitation sexuelle**
- **Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire du Nunavik (Sanarrutik)**

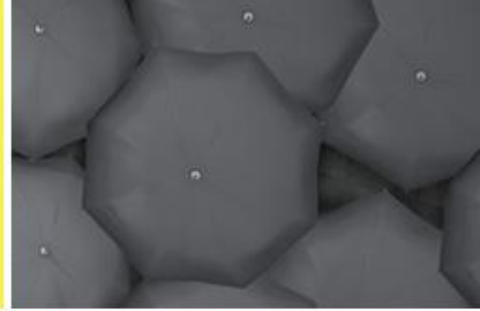




Offre de services en matière correctionnelle

L'organisation des services correctionnels au Québec

Portrait

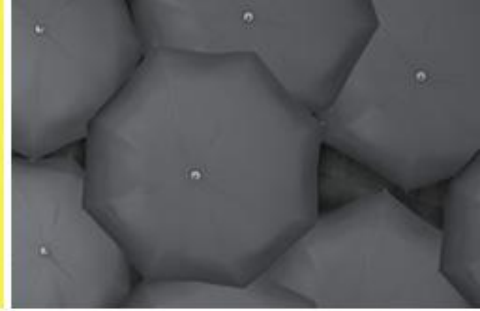


- Au Canada, les provinces et territoires prennent en charge :
 - Les personnes condamnées à une peine de détention de deux ans moins un jour
 - Les personnes prévenues
 - Les personnes condamnées à une peine dans la communauté
- Au fédéral, c'est Service correctionnel Canada qui accueille les personnes condamnées à une peine de deux ans et plus



L'organisation des services correctionnels au Québec

Portrait



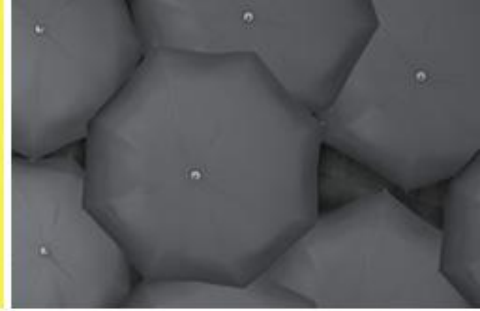
Le réseau correctionnel du Québec comprend :

- 19 établissements de détention dont 18 présentement en opération
 - dont deux pour femmes
 - dont l'Établissement de détention de Percé pour les délinquants sexuels
- 17 directions des services professionnels correctionnels (bureaux de probation) et plus d'une vingtaine de points de services en région



L'organisation des services correctionnels au Québec

Assises



- La Loi sur le système correctionnel du Québec (LSCQ) établit les assises des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique
- L'article 3 de la LSCQ définit le mandat :
 - *En collaboration avec les institutions et les organismes avec lesquels ils partagent leur mission, les Services correctionnels contribuent à éclairer les tribunaux et assurent la prise en charge, dans la communauté ou en détention, des personnes qui leur sont confiés en favorisant la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.*



L'organisation des services correctionnels au Québec

Assises

- Plus particulièrement, la Direction générale des services correctionnels est chargée :
 - de fournir aux tribunaux des rapports présentenciels ou tout autre renseignement demandé
 - d'évaluer les personnes qui lui sont confiées
 - d'assurer le suivi dans la communauté et la garde des personnes qui leur sont confiées jusqu'à la fin de leur peine
 - d'élaborer et d'offrir des programmes et des services de soutien à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes et de favoriser leur accès à des programmes et services spécialisés offerts par des ressources de la communauté
 - de faire de la recherche en matière correctionnelle en association avec les autres intervenants



L'organisation des services correctionnels au Québec

Valeurs d'intervention

- La personne contrevenante est en droit de s'attendre à une intervention qui se fait :
 - en fonction de la reconnaissance que toute personne a la capacité d'évoluer positivement
 - sur la base de l'engagement à fournir une intervention soutenue par du personnel compétent et intègre, avec comme objectif affiché de diminuer les risques de récidive
 - dans le respect des droits fondamentaux des personnes qui leur sont confiées, en n'imposant que les limitations nécessaires et requises conformément aux lois et règlements en vigueur
 - en évitant toute forme de discrimination, en faisant preuve de neutralité, d'objectivité et d'honnêteté



L'offre de services à l'égard de la clientèle autochtone

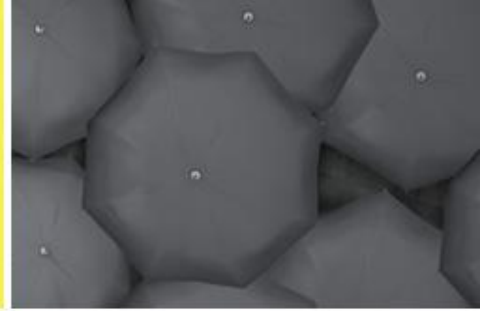
Quelques statistiques

- En 2016-2017 la population moyenne quotidienne en institution (PMQI) est de 5 071 personnes dont une PMQI autochtone de 307 personnes, soit 6% de la population totale
- 57 % de la PMQI autochtone est représentée par la nation inuite
- Dans certains établissements de détention, les autochtones constituent une part importante de la population carcérale:
 - Amos (45%)
 - Sept-Îles (38%)
 - St-Jérôme (26%)



L'offre de services à l'égard de la clientèle autochtone

Éclairage à la Cour



- Les principes généraux d'éclairage à la Cour s'appliquent à toute clientèle autochtone
- Éclairage à la Cour - volet autochtone :
 - Adaptation des pratiques en matière d'évaluation présentencielle aux principes découlant de l'arrêt Gladue
 - Le rapport présentenciel doit prendre en considération les facteurs historiques et systémiques propres à la réalité et à la culture autochtone de la personne – consultation des représentants de la communauté



L'offre de services à l'égard de la clientèle autochtone

Prise en charge

- Processus de prise en charge uniforme pour l'ensemble des personnes incarcérées (prévenue, détenue) – toutefois plusieurs membres du personnel sont formés à intervenir auprès de la clientèle autochtone
- Prise en charge dès le début de la peine d'incarcération (admission, prévention suicide, classement)
- Évaluation en fonction du statut et de la peine : l'outil d'évaluation spécifique en délinquance sexuelle est interprété différemment pour la clientèle autochtone - le niveau de risque ne peut être établi par cet outil - utilisé comme indicateur pour déterminer les besoins de prise en charge
- Suivi en fonction du statut et des besoins identifiés dans le cadre de l'évaluation



L'offre de services à l'égard de la clientèle autochtone

Programmes généraux



- Tous les établissements de détention offrent des services de base dans les domaines suivants :
 - Éducation
 - Travail
 - Socioculturel ou sportif
- L'accès est le même pour toutes les personnes détenues.
- Sept (7) établissements de détention offrent des programmes spécialisés pour la clientèle autochtone : Amos, Baie-Comeau, Hull, Leclerc de Laval, New-Carlisle, Saint-Jérôme et Sept-Îles



L'offre de services à l'égard de la clientèle autochtone

Programmes spécifiques

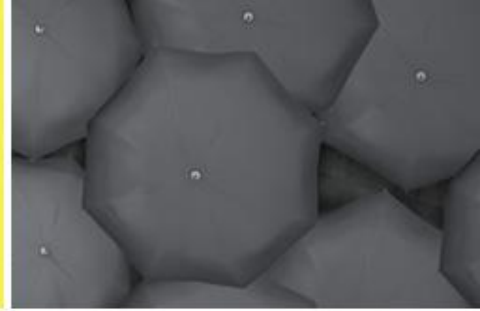


- Programme correctionnel « Parcours » - vise à encourager la prise de conscience des conséquences des comportements délictueux et la responsabilisation. Adapté pour la clientèle autochtone
- Des programmes adaptés (concentration de la clientèle inuite à l'Établissement de détention de Saint-Jérôme : formation scolaire inuite, accueil et intégration inuite). Par exemple :
 - relations saines (*healthy relationships*) donné par Makivik
 - gestion des émotions : Peace Programme
- Programme offert en langue innue à l'Établissement de détention de Sept-Îles – Substance et psychotropes – en collaboration avec le Centre résidentiel communautaire (CRC) Kapatakan Gilles-Jourdain



L'offre de services à l'égard de la clientèle autochtone

Collaboration avec les communautés



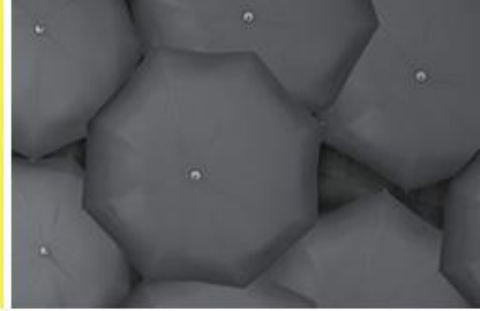
Quelques exemples :

- Lien avec les agents Pivots en dépendance des centres de santé Tulattavik et Inuulitsivik
- Visite des policiers du Corps de police régional Kativik– programme de prévention de la criminalité
- Partenariats avec les communautés de Mashteuiatsh, de Obedjiwan, de Oujé-Bougoumou et de Misitissini pour le développement de services
- Des initiatives locales :
 - Visites des Aînés
 - Arts créatifs - Musique
 - Nourriture traditionnelle



L'offre de services à l'égard de la clientèle autochtone

Infrastructures adaptées



- **Nouvel établissement de détention de Sept-Îles :**
 - Ajouts d'espaces spécifiques aux ateliers de travail
 - Bureau à l'usage exclusif des aînés
 - Salle circulaire pouvant accueillir 30 personnes
 - Cour extérieure pour la tenue d'activités culturelles
- **Nouvel établissement de détention d'Amos:**
 - Ajouts d'espaces spécifiques aux ateliers de travail
 - Salle pour des repas communautaires entre personnes incarcérées et aînés
 - Secteurs d'hébergement distincts
 - Équipements de visioconférence



L'offre de services à l'égard de la clientèle autochtone

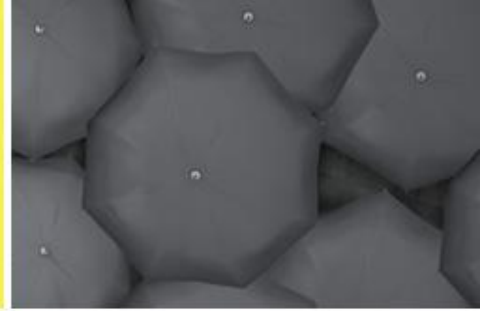
Mesures de remises en liberté

- En vertu de la LSCQ, toute personne incarcérée a le droit de se prévaloir d'une mesure de mise en liberté sous condition à différents moments de sa peine
- La LSCQ prévoit que le directeur de l'établissement de détention décide des permissions de sortir pour les personnes purgeant une peine de détention de moins de 6 mois alors que la Commission québécoise des libérations conditionnelles décide des permissions de sortir préparatoire à la libération conditionnelle, les permissions de sortir pour visite à la famille et la libération conditionnelle pour les personnes purgeant une peine de détention de 6 mois et plus.
- Les décisions sont prises en fonction de plusieurs critères par exemple les antécédents, la conscientisation, la mobilisation, le projet de sortie et la gestion du risque.



L'offre de services à l'égard de la clientèle autochtone

Retour dans la communauté



- Les CRC offrent de l'hébergement, une surveillance 24 heures sur 24, des programmes et de l'aide en vue de la réinsertion des personnes contrevenantes :
 - 25 CRC (366 places), dont
 - 14 places au CRC Makitautik (inuit)
 - 18 places au CRC Kapatakan Gilles Jourdain (innu)
 - 8 places au CRC Waseskun (toutes les communautés autochtones)
 - 3 Centres d'hébergement communautaire (CHC - 6 places)



L'offre de services à l'égard de la clientèle autochtone

Retour dans la communauté

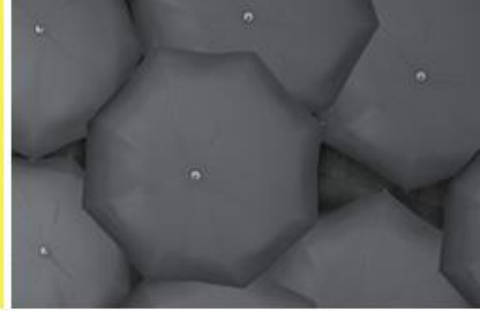


- **CRC Kapatakan Gilles Jourdain** – Mani-Utenam : hébergement et programmes reposant sur la philosophie holistique de guérison autochtone
- **CRC Makitautik** : hébergement et programmes offerts à la clientèle inuite
- **Centre de guérison Waseskun** – Lanaudière : hébergement et programmes offerts à une clientèle issue de diverses communautés autochtones
- **CRC de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord du Québec** : hébergement et programmes en développement pour la clientèle inuite



L'offre de services à l'égard de la clientèle autochtone

Retour dans la communauté



- L'accueil Amos : programme de soutien suite à l'incarcération
- Services parajudiciaires autochtones du Québec – programmes et suivi des personnes contrevenantes (Obedjiwan et Mashteuiatsh)
- Portage – programme adapté de traitement de la toxicomanie (Laurentides)



L'offre de services à l'égard de la clientèle autochtone

Retour dans la communauté



- Les Services correctionnels bénéficient de l'apport d'agents de réinsertion communautaire inuits, en complémentarité avec les agents de probation, pour le suivi de cette clientèle.
- Collaboration avec des ressources du milieu autochtone afin d'offrir des services adaptés dans la communauté – programmes et activités de surveillance :
 - Conseil de bande des Micmacs de Gesgapegiag
 - Centre de guérison Waseskun
 - Services parajudiciaires autochtones du Québec
 - Conseil de bande des Mohawks d'Akwesasne



Défis

- **Pérennité et développement des services policiers autochtones:**
 - Financement
 - Professionnalisation et prestation des services
 - Organisation
- **Appropriation et intégration des réalités autochtones par l'ensemble des intervenants, pour une offre de services améliorée et respectueuse :**
 - Formation et sensibilisation
 - Recrutement et développement de ressources spécialisées
 - Partenariats
- **Implication et adhésion accrues du milieu autochtone**

